

Observatoire Mauritanien des droits de l'Homme et de la Démocratie, contribution individuelle, EPU- Mauritanie- Novembre- 2015

L'OMADHD est un réseau des organisations des droits de l'homme en Mauritanie, autorisé en 2010 par le récépissé Numéro 172 du Ministère de l'intérieur.

Statut consultatif ecosoc : en cours, Application Soumise au comité

Nom complet de l'ONG: Observatoire mauritanien des droits de l'homme et de la démocratie.

Acronym : OMADHD

Personne de contact : Souvi Hamoud Sidibatt

Tél : 00 222 46573626

Adresse : poto18 arravat Nouakchott

Cette contribution vient suite au suivi des recommandations de l'EPU pour la session 2015, et rentre dans le cadre de lutte contre toutes les formes de violence ou de violation des droits de l'homme et particulièrement à l'égard des femmes et des enfants.

La femme et l'enfant en Mauritanie, frange la plus marginaliser est affronté à la violence, viole et plusieurs mauvais traitement.

Le viole n'été pas criminalisé passe inaperçu et on n'en parle même pas, quand à la victime elle vit sa misère timidement rejeté par la société.

Alor que l'enfant lui été surexploité dans les milieux pauvre et ne trouve pas le temps de jouer ni s'instruire à cause du travail en famille dans les meilleurs des cas, si les parents n'ont pas besoin de l'apport de son travail à l'extérieur.

Donc on peut dire que la situation été marqué par l'insuffisance du cadre législative et institutionnelle pour la promotion et protection des droits de l'homme en général.

Les améliorations aujourd'hui sont visible sur tous les plans, législatives et institutionnelles tel que :

1. Le renforcement du cadre juridique pour la protection de l'enfant : les conditions de détention des enfants favorisant leur réhabilitation ainsi que l'interdiction des châiments corporels sur les enfants, notamment la flagellation et l'amputation et l'élévation de l'âge minimum de travail, de responsabilité pénal et de mariage.
2. Le fait d'enlever la réserve générale à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

3. La pénitence maximum sur les auteurs de viole
4. Le processus en cours d'harmoniser toute sa législation interne avec les conventions internationales en vigueur,
5. Le fait de renforcer la capacité et l'indépendance de l'institution nationale des droits de l'homme afin d'accroître son efficacité et de la rendre plus opérationnelle, suivant le principe de Paris.
6. L'amélioration de la loi 048- 2007 et la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'exécution des dispositions de la feuille de route sur l'éradication de l'esclavage et ses séquelles.

Dans le cadre institutionnel on a à souligner la mise en place de l'agence Tadamoune, pour l'éradication des séquelles de l'esclavage et la lutte contre la pauvreté, la création des lieux de rétention et de réhabilitation des enfants en conflit avec la loi, etc

Pour plus de détaille nous énumérons les avancées et les manquements comme suit :

☒ Droit de l'enfant

Il demeure cependant nécessaire de prendre plus d'engagement en faveur de la protection des droits de l'enfant, car les campagnes de sensibilisation reste en en deçà de ce qui le doit

En effet la méconnaissance des droits de l'enfant, des lois et législation, ainsi que les mauvais faits des traditions, des coutumes et les besoins économiques pressant de la famille mettent en péril les droits de l'enfant.

La scolarisation des enfants reste un défi persistant à cause des moyens colossal que nécessitela construire des écoles par tout, le vaste territoire et l'anarchique répartition des populations gênent la construction des écoles pour tous et la disponibilité des enseignants.

Malgré la loi rendant la scolarisation obligatoire les parents d'élève refusent de s'orienter vers les villages et les villes pendant l'année scolaire, pour des raisons économiques et sécuritaires, alors les petites agglomérations requièrent qu'ont leurs construisent des écoles propre dans leurs localités.

Pour répondre à ces demandes l'état a construit plusieurs écoles incomplètes à classe unique, procédant à la politique de regroupement, et pour combler à la déficit en instituteur, l'Etat contracte chaque année avec des citoyens qu'on ignore leurs niveaux d'instruction et profil ce qui a réduit considérablement la qualité de l'enseignement en compromettant ainsi pratiquement toutes les chances des élèves d'accéder à un niveau d'instruction acceptable..

Aussi pire que ça le manque de surveillance dans les écoles a fait de l'école une source de délinquance sans précédent.

L'encombre et le manque de chaise sont des facteurs essentielles favorisant la contamination entre les enfants, propage les maladies contagieuses telle que : les états grippaux, la fièvre les toux etc

Le manque des cantines scolaires, des buvettes et des toilettes pour l'hygiène n'encourage pas les parents à laisser leurs enfants aller tôt à l'école.

☒ **Droit de la femme et la promotion du genre :**

En fait la femme est fortement représentée dans la vie politique et économique du pays. Le défi pour la promotion du genre se concentre essentiellement dans l'éducation et les contraintes de maternité

Les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, la polygamie, la répudiation et le gavage, l'alimentation forcée, même si on constate qu'ils sont amoindri, ils restent encore des pratiques clandestines, à défaut de sensibilisation et de vulgarisation des dangers qui peuvent en découler.

Il faut souligner l'importance de mener des campagnes sérieuses en partenariat avec la Société civile sur l'étendue du territoire national financé par aussi bien l'Etat que les PTF.

Car les multiples campagnes menées par les départements gouvernementaux ont démontré leurs insuffisances.

☒ **La lutte contre la torture**

En matière de sensibilisation et de vulgarisation de la culture des droits de l'Homme les efforts fournis à Nouakchott la capitale sont remarquable mais il faut impérativement continuer à diffuser la culture des droits de l'homme au sein des organes exécutifs de l'Etat, surtout à l'intérieur du pays où l'autorité exerce abusivement le pouvoir sur un citoyens qui méconnaissent ses droits et devoir.

Il faut reconnaître que la Mauritanie a Signé et ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

Pour la même occasion il y-a lieu de signaler que la Mauritanie est en cours de mettre en place un mécanisme indépendant de prévention de la torture, le processus de création est très avancé.

☒ **Esclavage :**

L'Etat a adopté un plan d'action mettant en œuvre les dispositions de la feuille de route pour l'élimination des formes contemporaines d'esclavage et les séquelles qui s'y rapportent.

Les campagnes d'information sur la loi incriminant toutes les formes traditionnelles et modernes d'esclavage ont déjà bien été développées par les différents intervenants et acteurs.

L'agence Tadhamoune a déjà entrepris quelques actions dans plusieurs localités et adwabats, en vue d'éradiquer les séquelles d'esclavage suivant la feuille de route et de réduire la pauvreté au sein de la population la plus vulnérable, néanmoins, les actions entreprises par l'agence sont orientées suivant l'appartenance politique.

Exemple en Assaba, les localités suivantes ont été exclues pour les raisons suivantes :

Localités : Bidjel, Emseyla, Eljamee et Soudou2 de la commune Couroudjel, wilaya Assaba n'ont jamais bénéficiés et ne le seront pas car ils ne figurent pas dans les localités envisagées par l'agence, pour la simple raison qu'ils ne sont pas de la tribu du Maire et ne sont pas ses alliés politiques. Pour la même raison ils n'ont pas pu bénéficier du programme Emel

Exemple2 : Localités Tissane, Twemrate, Leghligue de la commune de Nwamleyne : N'ont jamais bénéficié ni de Tadhamoune ni du programme Emel pour les mêmes raisons, ils sont d'une tribu qui n'est pas représentée dans le gouvernement, ni dans l'opposition.

Les exemples sont multiples de localités vulnérables qui n'ont aucun espoir de bénéficier des services publics sauf le minimum possible. On cite : Elergue et Ewdey Talaba de la commune de Hamed Moughataa de Kankoussa

La réforme de la loi 2007. 048 a bien été significative et permettra certainement de renforcer les mesures éliminant les pratiques esclavagistes, il faut le dire encore que des instruments juridiques et des procédures pénales simplifiées et efficaces ont été adoptés par le pouvoir en vue d'assurer l'application effective de la loi, et pour que toutes les personnes soupçonnées d'esclavage fassent l'objet de poursuites judiciaires

Il faut reconnaître aussi que le système de castes qui contribuait très souvent à la permanence de différentes formes d'esclavage, de tribalisme et de discrimination raciale, se voit amoindrir à cause des campagnes de sensibilisation et de la liberté de presse ainsi que le rôle important des chaînes de télévision dans la diffusion des débats se rapportant à toutes les questions relatives à la promotion de l'unité nationale et au renforcement de la cohésion sociale.

❓ Pauvreté :

Nous remarquons ces dernières années que le gouvernement et les PTF ont intensifié les programmes visant à éliminer la pauvreté afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir les financements des AGRs, les encouragements des coopératives féminines, les boutiques Emel, l'agence Tadhamoune, les distributions gratuites des denrées de première nécessité ainsi que des allumettes de bétail, la création des pôles de

développement dans les willaya de l'Est du pays et la disponibilité des crédits à intérêt minime auprès de la Caisse D'épargne et de Développement.

Il est en plus sans doute méritoire la politique de désenclavement engagé par le pouvoir et l'orientation vers l'électrification général des villes et villages sur le territoire national ainsi que l'importance accordé au système solaire ami de l'environnement.

☒ **Droit des minorités religieuses**

Les minorités religieuses sont protégées en Mauritanie par l'Islam religion de tolérance et de respect.

☒ **La réconciliation nationale**

Le processus de rapatriement et de délivrance des nationalités des Mauritaniens qui ont été expulsés, a été clôturé avec succès en l'assistance de HCR et la Société civile national ainsi que les représentants des victimes.

Recommandation:

- I. Il faut diffuser les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et organiser des campagnes de sensibilisation auprès des communautés locales, il serait approprié de mener et multiplier les campagnes de sensibilisations en partenariat avec la Société civile. Cette dernière doit bénéficier du financement nécessaire pour atteindre les zones les plus reculé du pays.
- II. Il faut poursuivre les efforts visant à garantir l'accès à l'éducation préscolaire sur tout le territoire, et construire des grandes écoles dans chaque commune avec des cantines scolaire, suivi sanitaire et résidence des élèves ainsi que la mise en œuvre des mesures fermes de sécurité et de surveillance, pour encourager les parents d'élèves à envoyer leurs enfants à l'école avec la plus grande confiance.
- III. Appliquer fermement la loi rendant la scolarisation obligatoire, ce qui va obliger les parents d'élèves à envoyer leurs enfants à l'école et empêche le travail des enfants.
- IV. Former les enseignants contractuels pour les rendre apte à exercer la fonction d'enseigner.
- V. Il reste important de souligner l'enjeux que représente le fait de ratifier les Protocoles facultatifs au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole

facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. 221, et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

VI. Nous encourageons fort le maintien du moratoire de fait sur l'application de la peine de mort et nous souhaitons parvenir à son abolition.

VII. Il faut souligner l'importance de mener des campagnes sérieuses en partenariat avec la Société civile sur l'étendue du territoire national financé par aussi bien l'Etat que les PTF. Car les multiples campagnes menées par les départements gouvernementaux ont démontré leurs insuffisances.

VIII. Il faut ouvrir le crédit CDD à tous les moments au lieu de l'ouverture par session.

IX. Il faut faire une cartographie de vulnérabilité et des lieux de priorité pour l'intervention de la Tadamoune et éviter de se contenter par les consignes des maires et des autorités locales.

XI- Il est cependant important que les retombés des réalisations soient équitablement partagés sur l'étendue du territoire national par le biais des persévérances des autorités locale, ce qui n'est pas le cas malheureusement